

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 181 (2021-2026)
de Florian Müller (PS), Marc Vonlanthen (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS),
François Miche (PS), David Ruffieux (Vert-e-s) et Gérald Collaud (CG)
intitulé: "Demande au Conseil communal d'étudier un programme
pour la promotion de places et rues végétalisées en tant que lieux de rencontre
dans les quartiers, avec une approche participative"**

En séance du 10 mars 2025, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 181 (2021-2026).

Résumé du postulat

La ville de Fribourg compte de nombreuses places et places de jeux, ainsi que de nombreux lieux de rencontre situés dans le centre et dans les quartiers. La population y passe beaucoup de temps et y entretient des contacts sociaux. Parfois, ces lieux sont utilisés pour des manifestations publiques.

C'est le cas, par exemple, de la place Georges-Python, de la place de jeux du Guintzet ou des Grand-Places. Outre ces lieux connus et aménagés, il existe cependant de nombreux espaces de petite et moyenne taille qui, en raison de leur localisation et de leur configuration spatiale, jouent également un rôle important en tant que lieux de rencontre. En revanche, ils sont quelques fois aménagés de manière peu accueillante et n'offrent pas une qualité suffisante. Il manque notamment de la végétation, qui aurait également un effet bénéfique sur le plan climatique.

Comme le montrent les exemples déjà aménagés, tels que la place Liselotte Spreng, située à l'intersection du passage du Cardinal, de la route des Arsenaux et de la rue Frédéric-Chaillet, le carrefour Richemond, ou encore le projet devant la poste principale à l'avenue de Tivoli, les lieux goudronnés et sans arbres peuvent être fortement revalorisés par des mesures ciblées. De tels projets exemplaires sont d'une grande importance pour le développement des quartiers de la ville, mais ils sont liés à des planifications complexes et à des dépenses importantes. Toutefois, dans de nombreux cas, des mesures plus modestes devraient permettre de revaloriser des lieux de petite et moyenne taille et de favoriser l'interaction sociale et la biodiversité. Outre une végétation plus riche dans les sols désencombrés ou dans des pots, des bancs et des tables peuvent être installés pour que les personnes puissent s'arrêter confortablement.

Le présent postulat invite donc le Conseil communal à étudier, sur la base des inventaires et concepts existants, un programme portant sur des endroits précis pour que les habitantes et habitants de tous les quartiers puissent en profiter. Il devrait également envisager une approche participative et des mesures ciblées pour renforcer l'interaction sociale et la biodiversité dans les lieux de rencontre.

1. Préambule

Le Conseil communal a récemment répondu au postulat n° 152 demandant de végétaliser et d'arboriser la rue Saint-Paul dans le quartier de Pérolles. Les deux postulats abordent la question d'interventions légères sur l'espace public. La réponse à ce postulat reprendra donc certains des éléments de la réponse au postulat n° 152.

2. Etat de situation

Le Plan d'aménagement local (PAL)

Pour rappel, le Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Fribourg, dont le dossier de révision générale a été adopté par le Conseil communal en juin 2024¹, définit une stratégie globale paysagère dans les plans directeurs ainsi que des mesures au travers du Règlement communal d'urbanisme (RCU). Dès lors, la Ville, dans le cadre de ses futurs travaux de requalification/réaménagement va considérer les secteurs prioritaires selon les plans directeurs et en coordination avec les projets d'agglomération (PA).

Mesures transitoires et projets légers

Depuis plusieurs années, parallèlement aux projets d'envergure, la Ville essaie, comme vous le soulignez, de transformer certains espaces, comme la placette rue Nicolas-de-Praroman ou la place Barbe-Schinner.

Depuis maintenant deux ans, le Service d'urbanisme et d'architecture mène des petits projets d'aménagement et de revalorisation d'espaces publics au centre et dans les quartiers. Les objectifs de ces mesures légères sont d'améliorer la qualité de vie, de lutter contre les îlots de chaleur, de renforcer la biodiversité et de créer des espaces de rencontre répondant aux besoins des habitantes et des habitants.

Deux montants de CHF 116'000.- ont été validés par le Conseil général aux budgets 2025 et 2026 pour réaliser de telles mesures.

Le Plan de végétalisation

La Ville a lancé en 2024 le plan de végétalisation² afin d'obtenir un plan de mise en œuvre planifié et coordonné de végétalisation en lien avec les objectifs communaux: durabilité, climatique, social, biodiversité, canopée, îlots de chaleur, etc. Ce travail regroupera toutes les données, études, stratégies, objectifs pertinents. Les objectifs et mesures issus du plan de végétalisation compléteront le programme Nature et paysage³.

Dans le cadre de ce plan, seront également mises en évidence les surfaces prioritaires à végétaliser mais surtout comment le faire. Il sera important par la suite de coordonner ce plan avec l'analyse des lieux à potentiels de transformation.

¹ [Révision du PAL | Ville de Fribourg](#)

² [Plan de végétalisation | Ville de Fribourg](#)

³ [Programme Nature et paysage | Ville de Fribourg](#)

3. Développement

Il existe deux façons d'intervenir dans l'espace public:

- de manière durable, avec un projet de requalification (essentiellement dans le cadre de projets d'agglomération) ou par des aménagements légers comme cela a été fait pour la rue Nicolas-de-Praroman ou la place Barbe-Schinner.
- de manière transitoire, en attendant un projet de requalification, comme cela a été fait sur la place de la Gare, à la rue du Simplon ou à la Planche-Supérieure avec la mise en place d'arbres en pot entourés d'assises.

Dans ce cadre, une étude réalisée en interne par le Service d'urbanisme et d'architecture a permis de répertorier, selon différents critères (tels que la lutte contre les îlots de chaleur), les lieux en ville propices à ces interventions légères, qu'elles soient durables ou transitoires. Ces interventions peuvent se traduire par différentes mesures telles que la perméabilisation du sol, l'ajout de végétation ou encore la mise en place de mobilier urbain.

Cette étude a permis de répertorier 17 lieux, au centre et dans le quartier, propices à ce type de projet. 4 ont été réalisés en 2025 et 6 sont en cours d'étude en vue d'une réalisation entre 2026 et 2028.

Ils sont les suivants:

- rue des Alpes – Tilleul de Morat (2026)
- place du Petit-Paradis (2026)
- parking de la Heitera (2026)
- rue Saint-Paul (2026)
- rues du Temple et du Criblet (2026-2027)
- rue du Père-Girard (2027-2028)

Pour certains d'entre eux, une démarche participative est souhaitée pour une partie du projet. C'est le cas pour l'aménagement d'une placette au parking de la Heitera ou encore au quartier d'Alt. Des discussions sont en cours avec les associations de quartiers concernées.

Le plan de végétalisation permettra une analyse encore plus fine. Il exprimera les secteurs où la végétalisation est prioritaire, en fonction du nombre d'habitants ou d'EPT, des îlots de chaleur, des trames biodiversité, etc. Une première tranche (CHF 500'000.-) pour la mise en œuvre du plan de végétalisation a déjà fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agglomération de Fribourg. Ce montant est prévu pour des mesures ponctuelles de végétalisation. Il peut compléter le budget de CHF 116'000.- voté au budget 2025 puis renouvelé au budget 2026 notamment pour des mesures de végétalisation.

4. Conclusions

Les secteurs pour lesquels il n'est pas prévu de projet de requalification à court ou moyen terme peuvent faire l'objet d'une intervention légère, notamment en faveur de l'accueil et de la lutte contre les îlots de chaleur. Les études en interne permettent de mettre en évidence des sites prioritaires. Il est à noter que ce sont les ressources humaines et financières à disposition qui détermineront la rapidité de l'arborisation et la végétalisation du territoire.

Le postulat n° 181 est ainsi liquidé.